



**Rubrique**  
Environnement

**Contact Presse**

**Alexandra Brigueat-Trubat**  
Direction de la communication  
03 25 42 50 81  
06 60 42 74 66  
alexandra.brigueat-trubat@aube.fr

—  
Secrétariat Communication/Cabinet  
03 25 42 50 28 ou 27  
departement@aube.fr

Standard  
03 25 42 50 50

# Espaces naturels sensibles

## Des engagements concrets avec les premières labellisations

**Avec une superficie au 2/3 rurale, la présence de 140 000 hectares de forêts et le passage d'une vingtaine de cours d'eau, l'Aube présente une diversité de situations et de milieux naturels qui sont les supports d'un patrimoine floristique notable. Cette richesse est favorable à l'accueil d'une faune remarquable, d'autant que le département constitue un territoire stratégique en période de migration des oiseaux.**

**Pour protéger et valoriser cette biodiversité exceptionnelle, le Département a initié une politique de mise en œuvre des Espaces naturels sensibles (ENS) à travers un Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (SDENS). Cette démarche prend forme avec les premières labellisations sur les communes de Davrey (prairies humides), Hampigny et Lentilles (prairies du Ham) et Sainte-Maure (pelouse sèche).**

### ■ Les principes du SDENS

La politique des Espaces sensibles naturels se structure autour de grandes orientations :

- l'équilibre territorial : encourager le développement des ENS, agir pour un accès à la nature plus équitable ;
- les paysages : protéger et valoriser l'identité paysagère des territoires,
- la ressource en eau et les milieux aquatiques : participer à la diminution des pressions, anticiper les changements climatiques ;
- la biodiversité : faire des ENS un atout pour la préservation de la biodiversité ; mobiliser le réseau d'acteurs locaux ;
- la pédagogie : développer les actions pédagogiques, ouvrir les sites au public ;
- l'insertion professionnelle : développer les actions d'insertion au sein des ENS.

Tous les sites labellisés seront reconnaissables par une signalétique spécifique et marquée du label départemental :





### ■ Les sites labellisés ENS

3 sites sont labellisés (ou en cours de l'être) :

#### - les prairies humides de Davrey, labellisé depuis le 4 juillet 2024

Géré conjointement par la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe (également propriétaire des parcelles), la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube, le Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon et la Fédération départementale des Associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Aube, le site a bénéficié d'un projet de restauration des deux cours d'eau qui le bordent, le Landion et l'Armançon. Des aménagements favorables à la diversité biologique ont été mis en œuvre, permettant de préserver les milieux et espèces d'intérêt patrimonial repérés.

Un circuit pédagogique avec panneaux et observatoires ornithologiques existe également déjà.

Accès libre, rue du Marraud 10130 Davrey, <https://www.bassin-armancon.fr/site-d-observation-de-la-nature-de-davrey/>





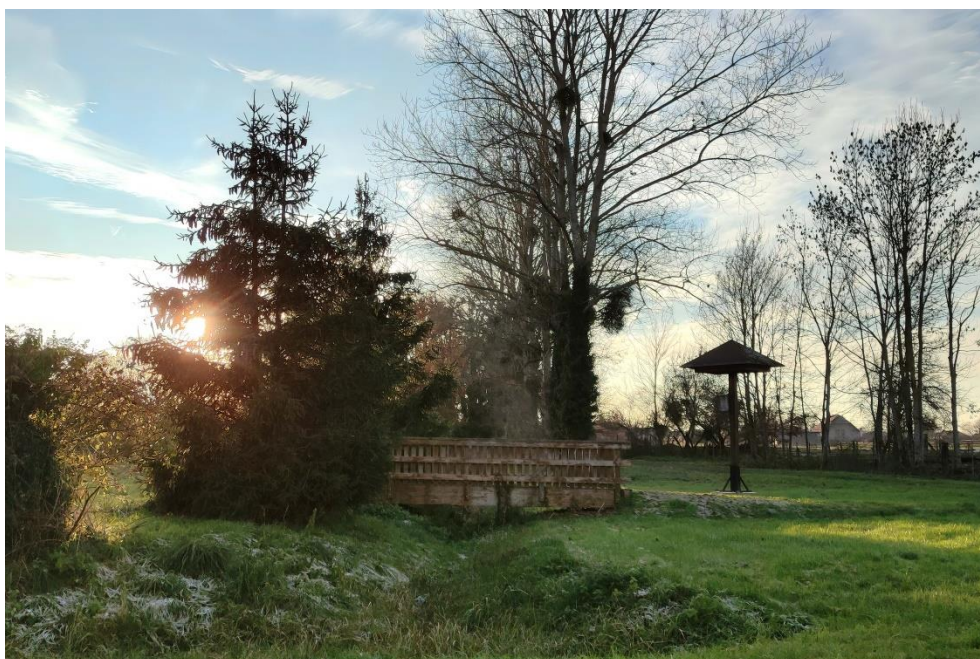
- **les prairies du Ham (sur les communes d'Hampigny et de Lentilles), en cours de labellisation**

Il s'agit de prairies inondables (propriétés de la Commune d'Hampigny) en bord de Voire déjà reconnues remarquables au titre du réseau NATURA 2000. Les inventaires ont révélé l'existence d'espèces à forte valeur patrimoniale. La gestion du site et la réalisation des suivis scientifiques sont confiées conjointement au Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne et au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Le site bénéficie d'un parcours pédagogique opérationnel.

Accès libre, possibilité de suivre le sentier de la promenade du bocage :

<https://www.aube-champagne.com/fr/poi/promenade-du-bocage>





- **la pelouse sèche de Sainte-Maure, en cours de labellisation**

Issue d'un programme de réhabilitation mené par le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne (qui est également propriétaire de certaines parcelles, aux côtés de parcelles propriétés de la Commune de Sainte-Maure), ce site présente un patrimoine écologique emblématique de la Champagne, notamment une pelouse calcicole sèche typique associée à une flore et une faune remarquables. L'ensemble contribue à la préservation de la nappe de craie. Un panneau d'information présente les milieux et un itinéraire de découverte traverse le site.

Accès libre, Le Bas de Vau, 10150 Sainte-Maure, pas de parking, mais possibilité d'accéder via le chemin Saunier puis rejoindre le site à pieds.





## ■ Les sites aubois qui pourraient devenir ENS

Un travail mené en collaboration avec les élus locaux, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, la Fédération des chasseurs de l'Aube, la Direction départementale des territoires et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a permis d'identifier des sites répondant aux critères de labellisation ENS, présentés sur la carte ci-dessous (liste non exhaustive qui ne vaut pas engagement) :

Carte des sites potentiels à labelliser comme  
Espace Naturels Sensibles

Mise à jour : octobre 2023



## ■ Les moyens financiers

Depuis 2019, le Département alloue les recettes de la part départementale de la taxe d'aménagement à des projets en faveur de l'environnement. Ces moyens sont aujourd'hui redirigés vers la politique des ENS.

En 2022, le montant de la taxe d'aménagement perçu par le Département s'élevait à 1 072 224 €.

Chaque année un plafond annuel de 300 000 € en investissement à répartir entre les différents sites labellisés et un plafond annuel de 30 000 € en fonctionnement pour chacun des sites labellisés pourra à être consacré par le Département de l'Aube.